

## Besançon Votre Ville - Augmentation de l'abonnement annuel

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Conformément à la décision prise à l'unanimité par la Commission Information-Communication lors de sa réunion du 23 avril 1992, il a été décidé de porter le prix de l'abonnement à Besançon Votre Ville à la somme de 70 F par an pour dix numéros.

Cette décision prendra effet dès la parution du numéro de BVV daté du vendredi 4 septembre 1992.

Le prix de chaque numéro du mensuel passera donc de 4 à 7 F. Cette augmentation est justifiée par l'adoption de la nouvelle maquette réalisée en quadrichromie et qui entraîne des frais de réalisation et d'impression plus élevés.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il y a quelques abonnés c'est-à-dire des gens extérieurs à Besançon qui souhaitent recevoir BVV. Je crois que c'est utile qu'ils aient encore des contacts.

**M. NACHIN :** Je souhaiterais que nos abonnés à BVV puissent être mieux informés sur les propositions faites par les groupes politiques qui n'appartiennent pas à la majorité. Et je rappelle à l'occasion le voeu que nous avons exprimé à de très nombreuses reprises et que je souhaiterais ne pas avoir à répéter jusqu'à la fin de notre mandat. Nous souhaitons une page dans BVV pour les groupes politiques. Je déplore également la suppression de la rubrique d'une excellente qualité qui était consacrée au compte rendu du Conseil Municipal et je souhaiterais qu'on revienne encore un petit peu sur cette suppression. Je constate que la Municipalité présente de long en large, même en trois dimensions ses projets, je souhaiterais que ceux qui n'appartiennent pas à la majorité puissent aussi s'exprimer dans BVV.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il ne dépend que de vous d'appartenir à la majorité, cher collègue. Mais ceci étant dit, vous dites que vous manquez de place pour insérer vos textes mais j'ai constaté la dernière fois que votre photo occupe les deux tiers de la place qui vous est attribuée, alors il faut choisir entre la photo et le texte. Je serais à votre place, je pencherais pour le texte.

**M. MEUNIER :** Je voulais simplement connaître l'importance des abonnements de BVV et l'incidence de cette augmentation.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est peu important mais il faut quand même que nous prenions une délibération pour augmenter le prix de l'abonnement.

**M. NACHIN :** Une enquête qui a été faite par l'IUT information indiquait que la page réservée aux groupes politiques était très peu lue, à peine plus que l'éditorial du Maire (rires). Je ne demanderai pas que le Maire supprime son éditorial, voire même de temps en temps sa photo mais si l'on veut que la page réservée aux groupes politiques soit lue, il ne faut pas que nous soyons obligés d'écrire nos textes en caractères minuscules comme certains d'entre nous sont contraints de le faire et si l'on veut que nos textes soient lus, il faut qu'ils soient accrocheurs et pour cela, on insère aussi une photo.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** La photo n'était pas très accrocheuse mais je voudrais simplement dire à M. NACHIN que nous ne voulons pas faire de ce mensuel qui est celui de la Ville un mensuel où les formations politiques feront de la polémique. Mais si ! Parce qu'à tout ce que vous écrivez, comme à ce qu'écrivent les autres, on pourrait répondre point par point, nous ne l'avons pas fait. Nous avons limité la place d'expression des groupes à une page à diviser par 3.

**M. ALAUZET :** Pendant la Commission Communication, nous avons discuté de la possibilité pour chaque groupe d'exprimer son avis à propos du débat. Nous étions je crois d'accord avec Vincent FUSTER sur le principe qu'en quelques lignes chaque groupe pourrait exprimer son sentiment.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Sur quoi ?

**M. ALAUZET :** Sur le dossier qui est souvent au milieu de BV. J'aimerais que ça puisse se mettre en forme le plus rapidement possible.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois que le Directeur de la publication n'a pas accepté cette proposition faite par la Commission. C'est parfaitement son droit et je ne veux pas non plus qu'à propos d'un débat sur un thème, on ait l'avis de celui-ci ou de celui-là ; on aura une dizaine d'avis, car on ne s'arrêtera pas non plus aux formations politiques. Les avis peuvent être donnés en commission lors de l'examen des dossiers puis en Conseil Municipal.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.